



Les grands titres:

- L'ONU condamne une attaque sanglante contre un lycée à Peshawar, au Pakistan
- RDC : l'ONU salue la condamnation d'un officier des FARDC pour crimes contre l'humanité
- Propriété intellectuelle : la Chine en tête des demandes de brevet
- Burundi : la recherche de la vérité prime sur le pardon, estime un expert de l'ONU
- Le Conseil de sécurité juge nécessaire de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine
- L'ONU lance un partenariat en faveur de l'égalité des sexes dans la région Asie-Pacifique
- Les pays en développement doivent investir dans l'éducation supérieure, selon l'OIT

L'ONU condamne une attaque sanglante contre un lycée à Peshawar, au Pakistan



Élèves d'une classe d'école primaire au Pakistan. Photo : UNESCO/Akhtar Soomro

16 décembre - Plusieurs hauts responsables des Nations Unies, dont le Secrétaire général Ban Ki-moon, ont fermement condamné mardi une attaque sanglante contre un lycée à Peshawar, au Pakistan, qui a coûté la vie à une centaine d'enfants.

« Je condamne cet acte odieux dans les termes les plus forts possibles. Aucune cause ne peut justifier une telle brutalité. Aucun grief ne peut excuser une telle horreur », a déclaré M. Ban au début d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

« Les écoles doivent être des lieux d'apprentissage sûrs et sécurisés. Recevoir une éducation est le droit de chaque enfant. Aller à l'école ne devrait pas être un acte de bravoure », a-t-il ajouté.

Le chef de l'ONU a présenté ses plus sincères condoléances à la population, au gouvernement et en particulier à ceux qui ont été touchés par cette tragédie.

« L'Organisation des Nations Unies continuera de soutenir les efforts des autorités pakistanaises dans leur lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. J'exhorte le gouvernement pakistanais à faire tout son possible pour traduire les auteurs en justice », a-t-il dit .

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a également dénoncé « une attaque vicieuse tout à fait méprisable et incompréhensible contre des enfants sans défense ».

« Tout le monde doit s'unir pour combattre ce type d'extrémisme sauvage. Aucun gouvernement, aucune agence de renseignement, aucun leader religieux, aucun soutien financier, aucun individu ne peut justifier le fait de continuer de soutenir les Taliban, l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (EIL), Boko Haram, Al-Qaïda ou tout groupe similaire qui semblent concourir pour atteindre le niveau le plus élevé de barbarie humaine », a dit M. Zeid dans un communiqué.



Le Haut-Commissaire a appelé la communauté internationale à unir ses efforts pour s'attaquer à cet extrémisme et cette violence, « pas seulement au Pakistan, mais partout où les droits des enfants et les droits de l'homme sont attaqués de cette manière ».

La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, a aussi exprimé son indignation à la suite de cette attaque.

« Moins d'une semaine après que Malala Yousafzai a été récompensée du Prix Nobel de la paix à Oslo, cet attentat odieux est un crime contre l'avenir de tous les enfants et la nation du Pakistan. C'est un crime contre l'apprentissage et contre l'innocence », a dit Mme Bokova dans un communiqué de presse.

Le Résident Coordonnateur des Nations Unies, Timo Pakkala, a de son côté déclaré être « choqué par cet acte de cruauté et de brutalité » et a fermement condamné cette « attaque barbare ».

« Nous réaffirmons notre engagement le plus fort à protéger les droits des enfants », a-t-il ajouté dans un communiqué de presse.

Selon la presse, au moins 130 personnes, dont plus de 100 enfants, ont été tuées mardi lors de cette attaque par des Talibans contre un lycée pour enfants de militaires à Peshawar.

RDC : l'ONU salue la condamnation d'un officier des FARDC pour crimes contre l'humanité



16 décembre - La Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO) a pris note avec satisfaction mardi de la condamnation d'un ancien officier des Forces armées de la RDC (FARDC) à la prison à perpétuité pour crimes contre l'humanité.

« Ce jugement est l'aboutissement d'un travail en synergie long de sept années mené par les autorités judiciaires congolaises avec l'appui de la MONUSCO, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et des ONG nationales et internationales qui œuvrent pour la lutte contre l'impunité », s'est félicitée la MONUSCO dans un communiqué de presse.

Le lieutenant-colonel Bedi Engangela, alias «Colonel 106», était poursuivi devant la Cour militaire du Sud-Kivu pour crimes contre l'humanité, dont le viol, l'esclavage sexuel et le meurtre, commis entre 2005 et 2007 alors qu'il était aux commandes d'une unité des FARDC dans la province du Sud-Kivu. Il figurait parmi les cinq officiers de l'armée accusés de violences sexuelles qu'une délégation du Conseil de sécurité de l'ONU avait encouragé à traduire en justice. Le jugement de la Cour fait suite à la condamnation récente d'un autre officier supérieur des FARDC, le général Jérôme Kakwavu, à une peine de 10 ans de prison pour crimes de guerre, le 7 novembre dernier.

« Je félicite les autorités congolaises pour les efforts fournis afin de poursuivre le lieutenant-colonel Engangela », a déclaré à son tour le Directeur ad intérim du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme en RDC, Abdoul Aziz Thioye. « C'est un message fort qui est envoyé aux auteurs de graves violations des droits de l'homme. Leur crimes ne resteront pas impunis ».

De son côté, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, a également salué la décision de la Cour.

« Ces procès, et, en définitive, ces condamnations, envoient aux auteurs de violences sexuelles en RDC un message très clair, à savoir qu'ils ne peuvent pas se cacher derrière un badge ou échapper à la justice avec un uniforme et que peu importe leur rang, ils ne sont pas au-dessus de la loi », a déclaré la Représentante spéciale. « Avec ces condamnations et ces peines, les tribunaux ont également montré aux survivants que leurs voix et leurs cris ont été entendus, et qu'ils n'auront pas à

souffrir en silence ou à être privés de justice, parce que leur gouvernement soutient leur droit à la réparation », a-t-elle estimé.

Propriété intellectuelle : la Chine en tête des demandes de brevet



16 décembre - Le nombre de dépôts de demandes de brevet dans le monde a continué de progresser en 2013, grâce notamment à la croissance à deux chiffres affichée par la Chine, où environ un tiers des 2,6 millions de demandes de brevet à l'échelle mondiale ont été déposées, suivie des États Unis et du Japon, selon un nouveau rapport de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Le nombre de demandes d'enregistrement de marques s'est élevé à près de 5 millions également sous l'impulsion de la forte demande enregistrée en Chine.

En 2013, pour la quatrième année consécutive et malgré une reprise économique mondiale encore fragile, les dépôts de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels et de modèles d'utilité ont continué de progresser, conformément à ce qui figure dans l'édition 2014 des Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle, un rapport qui fait office d'ouvrage de référence et qui contient des données sur les droits de propriété intellectuelle concernant plus de 100 pays.

À l'échelle mondiale, l'activité de dépôt de demandes de titres de propriété intellectuelle a augmenté de 9% pour les brevets, de 6,4% pour les marques, de 2,5% pour les dessins et modèles industriels et de 6,3% pour les obtentions végétales.

À l'image du taux de croissance du produit intérieur brut de nombreuses régions, les dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle ont connu une forte progression en Chine et aux États Unis, alors qu'ils ont reculé en Europe et au Japon.

« L'évolution des dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle dans le monde est le reflet du contexte économique général, » a indiqué M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI. « La situation économie mondiale laisse son empreinte sur le paysage de l'innovation mondiale ».

Au total, en 2013, les innovateurs ont déposé quelque 2,57 millions de demandes de brevet dans le monde, soit une augmentation de 9% par rapport à 2012. À l'échelle mondiale, cela représente 1,71 million de demandes de résidents et 0,86 million de demandes de non-résidents.

La Chine (32,1% du total mondial) et les États Unis (22,3%) ont reçu plus de la moitié des dépôts dans le monde, tandis que l'Office européen des brevets (OEB) a vu sa part du total mondial reculer à 5,8%.

Burundi : la recherche de la vérité prime sur le pardon, estime un expert de l'ONU



Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, Pablo de Greiff. Photo: Violaine Martin

16 décembre - A l'issue de sa première visite officielle au Burundi, l'expert en justice transitionnelle des Nations Unies, Pablo de Greiff, a estimé mardi que la promesse de vérité et justice reste toujours à réaliser dans ce pays quatorze ans après l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation.

« Le Burundi a déjà atteint un certain degré de stabilité qui peut servir de fondement pour le futur développement du pays, mais ces progrès peuvent facilement être mis en danger », a dit le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, la justice, la réparation et les garanties de non répétition. « Le développement n'est pas seulement une question de croissance économique ; en effet la justice et les droits de l'homme en constituent le noyau ».

Pour que le développement soit durable, M. de Greiff a souligné la nécessité de traiter les revendications en matière de vérité, justice, réparation et non-répétition, tout en reconnaissant les progrès déjà réalisés par le pays. Depuis son indépendance en 1962, le Burundi a connu des violences graves et des atteintes massives aux droits de l'homme, souvent à caractère ethnique.

« Il y a un grand risque que la Commission Vérité et Réconciliation se concentre sur le pardon et qu'elle se détourne ainsi de sa fonction principale qu'est la recherche de la vérité », a-t-il souligné. « La réconciliation au niveau social exige avant tout l'établissement des faits en vue de dévoiler la vérité ».

« Pour que la Commission soit crédible, il sera impératif d'impliquer la société civile d'une façon effective et d'assurer l'ouverture et l'accessibilité de la Commission aux victimes, indépendamment de leur identité et affiliation politique », a dit l'expert des Nations Unies.

M. de Greiff a toutefois ajouté que la justice transitionnelle ne peut pas être réduite seulement à une Commission Vérité et Réconciliation : « Une attention immédiate devrait être portée aux programmes d'assistance aux victimes, ciblant les veuves âgées ou handicapées, les orphelins, les déplacés internes et d'autres groupes marginalisés. Leurs besoins ne peuvent pas attendre que la Commission finisse son travail ».

Concernant les garanties de non-répétition, l'expert indépendant a salué les progrès en matière de démobilisation des anciens combattants et l'intégration d'un grand nombre d'entre eux dans l'armée et les forces de police. « Davantage d'initiatives sont nécessaires pour poursuivre la professionnalisation des forces de défense et de sécurité ainsi que le service national de renseignement, pour renforcer l'autonomie et leur contrôle par l'autorité civile et pour écarter de leurs fonctions ceux qui ont des antécédents de violations des droits humains », a-t-il indiqué.

Tout en rappelant les résultats récents des 'Etats Généraux', le Rapporteur spécial a souligné la nécessité de reprendre le travail sur les amendements constitutionnels et législatifs afin de réduire la possibilité d'ingérence du pouvoir exécutif dans l'administration de la justice, et de renforcer ainsi l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

« L'existence de récits parallèles sur l'histoire récente du Burundi, en particulier sur les nombreuses périodes de violence, reste un grand obstacle pour la prévention de nouvelles violations », a-t-il averti. « L'enseignement de l'histoire fondé sur des faits établis doit être une priorité ».

Le Conseil de sécurité juge nécessaire de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine



16 décembre - Le Conseil de sécurité des Nations Unies a estimé mardi qu'il importait de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine pour faire face aux défis communs de la sécurité collective en Afrique, à l'occasion d'une réunion consacrée à ce partenariat.

Dans une déclaration adoptée par les 15 membres, le Conseil « constate les progrès accomplis en termes de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ».

Outre un renforcement de cette coopération, le Conseil juge qu'il est important de « nouer un partenariat efficace avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour concourir à rendre celui-ci à même de faire face aux défis communs de la sécurité collective en Afrique ».

Le Conseil considère que, grâce à leur connaissance de la région, les organisations régionales sont bien placées pour appréhender les causes profondes des conflits armés, ce qui peut leur être utile pour la prévention ou le règlement de ces conflits.

Dans sa déclaration, le Conseil de sécurité reconnaît ainsi « le rôle que joue l'Union africaine pour prévenir ou régler les conflits sur le continent africain et exprime son appui aux initiatives de paix menées par l'Union africaine et aux initiatives similaires d'organisations sous-régionales ».

Les membres du Conseil se sont félicités de la contribution accrue de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, en particulier au Soudan (Darfour), au Mali, en République centrafricaine et en Somalie, et des efforts consentis par la Force spéciale mixte régionale de l'Union africaine pour renforcer ses capacités.

Lors de la réunion, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a estimé que la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité était « cruciale ». Selon lui, elle « doit systématiquement intervenir aux premiers signes de crise ».

« Il est vital que nous continuions à renforcer notre partenariat stratégique et que nous nous employions plus efficacement, ensemble, à prévenir, gérer et régler les conflits », a-t-il ajouté.

Le chef de l'ONU a salué la Présidente de l'Union africaine, Mme Zuma, « pour sa volonté de renforcer notre coopération ». Il a aussi tenu à souligner « la contribution importante que les pays d'Afrique apportent aux activités de maintien de la paix des Nations Unies ».

L'ONU lance un partenariat en faveur de l'égalité des sexes dans la région Asie-Pacifique



16 décembre - Les Nations Unies ont lancé mardi à New York un partenariat en faveur de l'égalité des sexes dans la région Asie-Pacifique avec Data2X, une initiative internationale visant à réduire les écarts entre hommes et femmes.

L'ancienne Secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, et l'ancien maire de la ville de New York, Michael Bloomberg, ont participé à ce lancement en tant que parrains de l'initiative.

Un nouveau rapport de l'OIT souligne le fossé entre femmes et hommes dans le domaine des sciences et technologies.
Photo: Gaganjit Singh

Ce nouveau partenariat entre Data2X et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) aura pour but de veiller à ce que les efforts régionaux actuels pour améliorer la gestion de l'état civil et des statistiques vitales (ECSV) contribuent à l'égalité des sexes. Il accordera ainsi une attention toute particulière aux difficultés rencontrées par les femmes et les filles pour obtenir une identité juridique et pour être incluses dans les statistiques officielles.

« Ne laisser personne de côté sera un principe de base du programme de développement pour l'après-2015, et pour y parvenir il est absolument essentiel de fournir à chaque homme, femme, fille et garçon une identité juridique, ainsi que de les inclure dans les statistiques officielles servant de bases aux décisions que nous prenons », s'est félicité dans un communiqué de presse le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP, Shun-ichi Murata. « Le partenariat avec Data2x est une étape significative pour parvenir à cet objectif ».

« On estime actuellement que les naissances de 135 millions d'enfants de moins de cinq ans en Asie et dans le Pacifique n'ont pas été enregistrées », a ajouté le Secrétaire exécutif, précisant que ces enfants, ainsi que de nombreuses personnes issues d'autres tranches d'âge dans la région, n'ont aucune identité juridique.

« L'incapacité d'aller à l'école ou de consulter un médecin et l'impossibilité de voter et ou de posséder des biens sont autant de défis auxquels ces personnes peuvent être confrontées », a déploré M. Shun-ichi Murata, tout en saluant les perspectives ouvertes par le partenariat entre la CESAP et Data2X.

Cette annonce fait suite à la tenue en novembre dernier de la première Conférence ministérielle sur l'ECSV en Asie-Pacifique, organisée par la CESAP dans le cadre de son initiative "Get Every One in the Picture." A cette occasion, les États membres de la CESAP ont pris des engagements historiques afin d'améliorer l'enregistrement des décès et des naissances, la documentation juridique des individus et les statistiques de l'état civil d'ici à 2024.

Les pays en développement doivent investir dans l'éducation supérieure, selon l'OIT



16 décembre - Dans les pays en développement, des millions de jeunes sont privés de travail décent en raison de leur niveau d'études insuffisant, indique une nouvelle étude de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Ce rapport, rendu public mardi, montre que les jeunes qui ont fait des études supérieures dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ont beaucoup plus de chances de trouver un emploi décent que ceux qui n'ont qu'une instruction primaire ou secondaire.

« En moyenne, huit jeunes sur dix (83 %) ayant un niveau d'études post-secondaire occupaient un emploi non vulnérable dans les 27 pays à revenu intermédiaire examinés, toutes tranches confondues », a précisé l'OIT dans un communiqué de presse à Genève.

Dans les pays à faible revenu, seuls quatre jeunes diplômés du secondaire sur dix occupent des emplois non vulnérables, contre sept sur dix dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, indique l'étude.

L'OIT s'inquiète par ailleurs du fait que, dans les pays à faible revenu examinés, un jeune sur quatre n'ait aucune instruction. Dans certains pays, ajoute l'Organisation, « la proportion de jeunes non éduqués représente jusqu'à la moitié de cette catégorie de la population ».

« Augmenter le niveau d'éducation de cette nouvelle main-d'œuvre dans les pays en développement ne suffira pas à garantir l'intégration des travailleurs hautement qualifiés dans des emplois non vulnérables », avertit l'auteur de l'étude, Theo Sparreboom. « Pourtant, il est clair que continuer à pousser des jeunes sous-éduqués, sous-qualifiés vers le marché du travail est une situation sans issue », concède-t-il.

L'étude souligne aussi que la nature de « l'inadéquation des compétences » varie beaucoup entre économies avancées et pays à faible revenu. Dans les économies avancées, cette l'inadéquation fait souvent référence à la « sur-éducation », c'est-à-dire à la difficulté d'absorber des jeunes hautement qualifiés qui doivent alors accepter des postes pour lesquels ils sont surqualifiés.

Au contraire, indique le rapport, dans les économies à faible revenu, le principal problème demeure la « sous-éducation » des jeunes travailleurs qui n'ont d'autre choix que d'accepter des emplois précaires dans l'économie informelle.

« Le rapport confirme le rôle déterminant de l'éducation dans les performances des jeunes sur le marché du travail. Il rappelle aussi la nécessité d'investir davantage dans un enseignement de qualité, de l'école primaire au stade universitaire », conclut la Directrice du Département des politiques d'emploi de l'OIT, Azita Berar Awad.